

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Saint-Avoid, 30 juin 2026

Compte rendu

La société américaine Circ® a volontairement saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au printemps 2025 pour mener une démarche de concertation préalable autour de son projet d'usine de recyclage de textiles à Saint-Avoid : Circadian. À l'issue de la concertation préalable du public, organisée du 24 septembre 2025 au 19 novembre 2025, le bilan de la concertation des garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été publié le 19 décembre 2025.

Le 19 février 2026, Circ® a remis à la CNDP la réponse du maître d'ouvrage, document dans lequel la société a confirmé sa volonté de poursuivre le projet et de maintenir l'information et le dialogue avec le public.

Encadrée par Valérie TROMMETTER, reconduite dans son rôle de garante par la CNDP, une nouvelle étape appelée « concertation continue » s'ouvre jusqu'à l'enquête publique. Le présent compte rendu retrace les échanges de la réunion publique d'information qui s'est déroulée le 30 juin 2026, en amont du dépôt du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale prévu en juillet 2026.



INTRODUCTION

Hervé SIMON

Maire de Saint-Avoid

« Voir l'entreprise Circ® choisir Saint-Avoid pour développer un projet unique, dont ils sont les seuls à disposer d'un tel savoir-faire, est une excellente opportunité pour notre ville et pour tout le territoire. Ce projet illustre totalement notre cas, celui d'une industrie créatrice d'emplois, moderne, dynamique et résolument tournée vers l'avenir. Une telle implantation démontre également qu'aujourd'hui, ça bouge à Saint-Avoid, que la ville redevient une terre de projets et d'accueil pour les entrepreneurs qui osent, qui innovent et qui investissent.

Je tiens à saluer l'engagement et la ténacité de M. Thomé, que j'ai eu le privilège de rencontrer le mois dernier, et dont la détermination et la vision ont permis de faire émerger ce projet ambitieux auquel j'ai pleinement adhéré. Des qualités que je tiens à saluer aujourd'hui, tout comme la clairvoyance de M. Thomé d'avoir fait le choix de s'implanter ici.

Nous continuerons à créer les conditions les plus favorables possibles pour accueillir les projets d'avenir et soutenir l'emploi. Je souhaite donc à Circ®, à M. Thomé et à l'ensemble des équipes une pleine réussite dans cette nouvelle aventure, des résultats croissants ainsi que beaucoup de nouveaux emplois. »



Salvadore COSCARELLA

Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie

« Mesdames et Messieurs, Monsieur le directeur, je tiens tout d'abord à remercier la société Circ® et tout particulièrement M. Thomé, qui fait que toute cette alchimie peut se mettre en place. Je vous remercie de me donner la parole ce soir pour cette réunion supplémentaire de la concertation publique consacrée au projet industriel Circadian. Je souhaite également saluer la garante de la Commission nationale du débat public, dont la présence contribue à garantir la qualité, la transparence et la sérénité de nos échanges.

La réunion de ce soir permettra à chacun de s'informer sur l'évolution du projet, d'en comprendre les enjeux, de poser des questions et d'exprimer son point de vue sur une implantation industrielle importante pour l'avenir de notre territoire.

Depuis mon élection à la présidence de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie en 2020 et avec ma réélection en 2026, j'ai fait du renouveau industriel une priorité. Notre ambition est de préparer l'avenir en créant les conditions favorables à l'accueil de projets structurants, créateurs d'activités économiques, d'emplois et de valeur pour notre territoire.

Le site est marqué par une longue histoire industrielle et connaît aujourd'hui une nouvelle étape de son développement. Les travaux de dépollution de la première tranche de 20 hectares engagés en 2023 sont désormais achevés et rendent possible l'implantation du projet Circadian. Celui-ci participe à la reconversion de cette friche industrielle et accompagne la transformation de la plateforme Chemesis vers des activités plus durables, fondées sur les principes de l'économie circulaire et de la chimie.

Le projet Circadian a pour vocation de recycler des textiles composés de polyester et de coton afin d'en séparer les différentes matières premières et de les réintroduire dans un nouveau cycle de production. Il répond ainsi à un défi environnemental majeur, celui du traitement des déchets textiles qui ne peuvent plus être réemployés et qui sont encore trop souvent exportés hors d'Europe.

La future usine de Saint-Avold aura vocation à traiter jusqu'à 200 tonnes de textiles par jour, ce qui en fera un équipement industriel de premier plan dans cette filière en plein développement. Son implantation présente également un avantage important, elle prendra place sur un terrain déjà artificialisé en utilisant environ 15 hectares de l'ancienne coquerie.

Ce choix permet de reconquérir une friche industrielle, de se réinventer et d'attirer de nouveaux investisseurs. Il témoigne l'attractivité retrouvée de notre bassin industriel, mais aussi notre volonté de construire l'industrie de demain dans le dialogue, la transparence et le respect de la participation citoyenne.

Je forme donc le vœu que cette réunion permette à chacune et à chacun de disposer de toutes les informations utiles, de nourrir un échange constructif et d'éclairer les enjeux qui accompagnent l'implantation de cette nouvelle activité industrielle sur notre territoire. Je vous remercie. »



Valérie TROMMETTER

Garante nommée par la Commission Nationale du Débat Public

La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante, dont le but est de garantir le droit à l'information et à la participation de tous les publics, pour tous les projets ayant des impacts sur le territoire et sur son environnement.

Les valeurs de la CNDP sont les suivantes :

- L'indépendance : elle ne donne pas d'avis sur le projet mais sur la façon dont le droit à l'information et la participation du public a été respecté par le maître d'ouvrage.
- La neutralité par rapport au projet.
- La transparence des informations que détient le maître d'ouvrage et qu'il peut mettre à votre disposition.
- L'égalité de traitement de tous les publics.
- L'argumentation : les contributions sont intégrées de manière qualitative et non pas quantitative.
- L'inclusion pour associer celles et ceux qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer en réunion publique ou qui ne sont pas à l'aise, des rencontres sont organisées comme par exemple des ateliers, des marchés, etc.

La concertation préalable a commencé en 2025 avec la mise en place d'un site internet qui est toujours en ligne. Au cours de la concertation préalable une centaine de dossiers de concertation ont été distribués ,350 synthèses, des affiches et plus de 2000 flyers. Cinq rencontres avec le public ont été organisées : des réunions publiques, un débat mobile, un atelier thématique et une conférence débat. Au total 216 personnes ont participé,18 contributions et 3 cahiers d'acteurs ont été recueillis.

La concertation préalable était encadrée par 2 garants : Luc Martin et Valérie Trommetter. Elle s'est achevée mi-novembre 2025 à l'issue de laquelle les garants ont tirés son bilan. Le maître d'ouvrage a répondu à ce bilan au mois de février 2026 en proposant un dispositif de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique qui permettrait de maintenir les échanges avec le public.

A l'issue de la concertation préalable, les garants avaient aussi émis 3 recommandations pour la poursuite des échanges avec le public et 5 demandes de précisions issues des questions posées par le public et pour lesquelles les réponses n'étaient pas encore satisfaisantes ou disponibles au moment de la concertation préalable.

Sur les modalités du continuum de la participation, il avait été demandé de maintenir le site internet pour pouvoir y déposer des documents mais également échanger et déposer des questions. Cette action a été faite très rapidement. La rédaction d'un journal de bord a été demandée pour permettre au public d'être informé de l'avancée du projet et des changements qui pouvaient apparaître. Un premier journal de bord a été diffusé en avril 2026, le second serait pour le mois de juillet. Par ailleurs la diffusion du résultat des études (études d'impact et de dangers), sera réalisée dès qu'elles auront été finalisées. En complément, la CNDP a demandé à Circ® d'aller davantage vers le public en faisant notamment acte de présence lors de manifestations sportives ou culturelles aux alentours de Saint-Avoid.

Les demandes de précision étaient les suivantes :

- Le classement Seveso du site : des informations étaient en attente des tests réalisés aux États-Unis dans l'usine pilote. Une réponse a été portée à l'occasion du premier journal de bord en avril 2026 ;
- Le traitement des eaux et des boues au regard des substances atypiques qui seront traitées sur le site. Des informations ont également été données sur le process de gestion des eaux du procédé dans le premier journal de bord. En revanche, les informations relatives aux boues n'y figuraient pas ;
- Les choix réalisés en matière de transport notamment en ce qui concerne les produits chimiques et le recours au train pour optimiser le transport routier ;
- Engager une collaborer avec ATMO Grand-Est pour définir les molécules rejetées dans l'atmosphère qui devront être suivies dans le temps ;
- Le mode d'exploitation du centre de contrôle qualité : internalisation ou externalisation de cette étape.



Guillaume THOME

Directeur général Circ® France

Concernant les études, des synthèses des résultats et conclusions seront partagées sur le site internet de la participation.

Les équipes Circ® sont également allées à la rencontre du territoire lors de la journée mondiale de la sécurité organisée à Chemesis le 28 avril 2026, qui a rassemblé plus d'un millier de personnes. Circ® souhaite participer aux événements organisés sur le territoire comme la Porcelinoise à l'automne si Chemesis confirme sa participation.



Les réponses aux questions issues de la concertation préalable

Sophie LE PENNEC

Directrice HSE Circ® France

Le site sera-t-il classé SEVESO ?

Circadian est une installation qui sera classée au titre de la protection de l'environnement (ICPE). Elle ne sera pas classée SEVESO (ni haute ni basse). Les éléments pris en compte pour le déterminer sont :

- l'entreposage, la préparation mécanique et le traitement par procédé hydrothermal de textiles usagés, la production des monomères l'acide téréphtalique purifié (PTA), du monoéthylène glycol (MEG), de la Pulpe de cellulose et du Sulfate de Sodium,
- la présence de chaudières et tours aéroréfrigérantes,
- l'utilisation de fluides caloporteurs et/ou réfrigérants,
- ou encore le stockage de soude, d'acide acétique ou de déchets produits.

Concernant la gestion de l'eau, il y a une amélioration très importante du procédé, qui n'était ni acquise technologiquement, ni décidée financièrement au mois de novembre. Le process de traitement sera en circuit fermé pour recycler au maximum l'eau de tous les autres procédés. Après nettoyage et purification à la station de traitement, ces eaux seront purifiées et réintroduites en totalité dans le process. En ce qui concerne les boues générées, elles n'ont pas un caractère qui nécessite un classement. Elles feront l'objet d'une revalorisation minima pour de la production de chaleur.

Les optimisations de procédés et l'ensemble des données présentées démontrent les raisons pour lesquelles le site ne sera pas classé SEVESO.

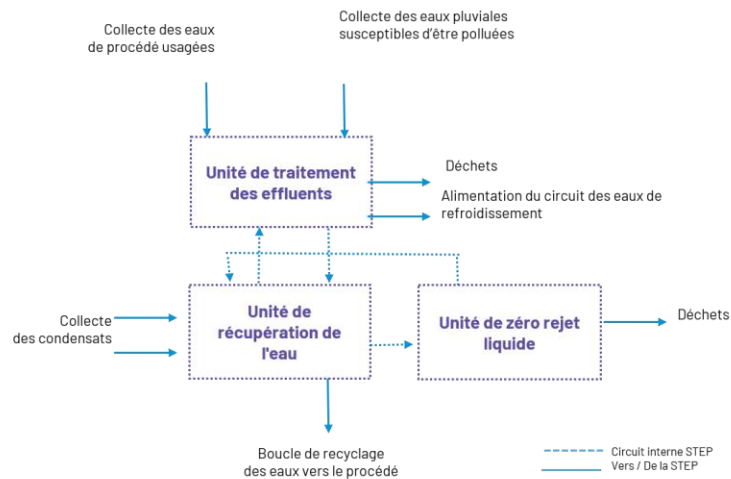
Le procédé qui serait utilisé présente un intérêt car il ne génère pas de rejets dans le milieu naturel et très peu de rejets atmosphériques, il permet une revalorisation des déchets générés.



Quelle est la méthodologie de gestion des eaux et des boues issues du procédé ?

Concernant l'eau industrielle qui sera utilisée dans le procédé, elle doit faire l'objet d'un traitement préalable. En effet, les activités industrielles carbochimiques des dernières décennies ont profondément impacté la qualité des eaux souterraines et des eaux qui alimentent la plateforme. C'est un héritage industriel.

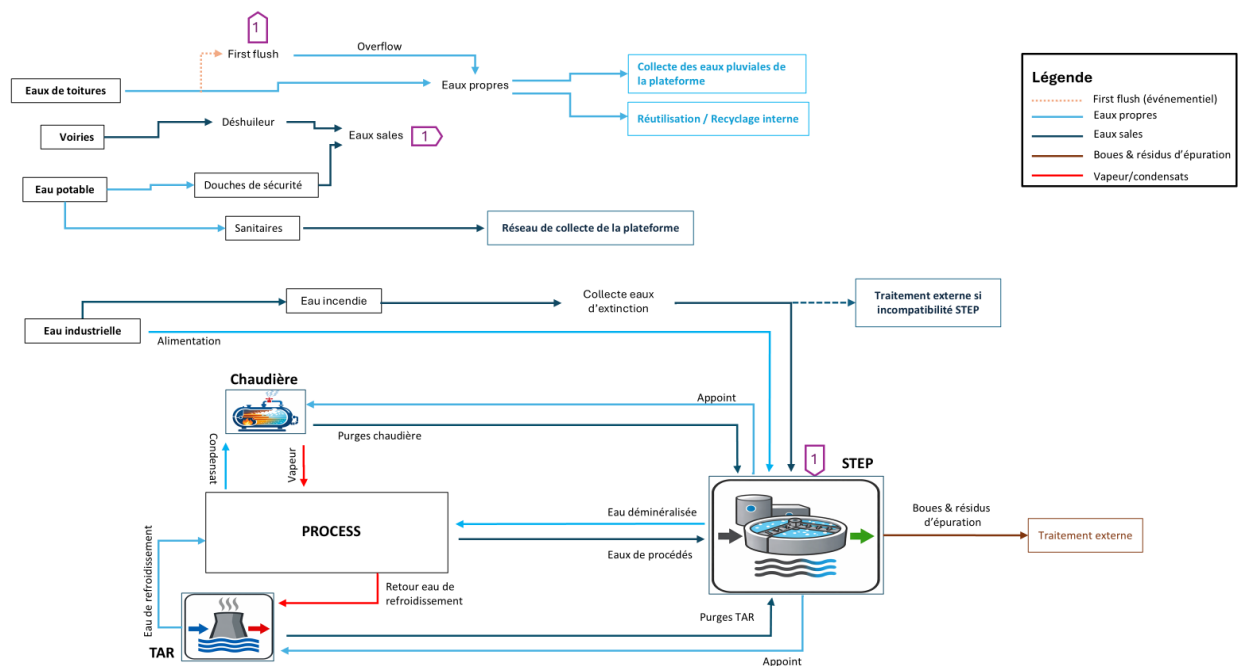
Le site aura trois unités de traitement des effluents qui permettront de traiter et de récupérer toutes les eaux de procédés usagées, mais aussi la collecte des eaux pluviales susceptibles d'être polluées. Les eaux de pluies « non potentiellement polluées » seront récupérées pour alimenter la réserve en eaux incendie et les besoins en eau de refroidissement.



Gestion des eaux de pluie :

Si elles sont non polluées, les précipitations courantes correspondant aux 20 premiers millimètres de pluie seront gérés sur la parcelle sans rejet au réseau collectif du lotissement. Les précipitations non courantes excédant les 20 premiers millimètres de pluie seront gérées sur la parcelle avec un écrêtement de débit avant rejet au réseau collectif du lotissement.

Si elles sont potentiellement polluées : elles sont récupérées pour être traitées avant d'être renvoyées vers le procédé.



Quels sont les choix retenus en matière de transport des matières entrantes et des produits finis afin de réduire l'impact des différents modes de transports ?

L'étude de trafic s'appuie sur les besoins en approvisionnement en matières premières ou en expédition. Au niveau des intrants, 65 % des tonnages arriveront par camion, 35 % par bateau et puis les derniers kilomètres par camion. Il y a une répartition horaire relativement uniforme avec l'arrivée de camions sur la partie usine entre 6h et 20h. Cela correspond à près de 4 camions par heure sur le site : 89 % des camions via la RN33 Sud et l'A4 et 11 % des camions via la RN33 Nord et l'Allemagne. Ces données sont cohérentes avec les capacités des voies d'accès.

Pour aller plus loin, les flux de camions générés par le site :

- Les livraisons de matières premières : 70 camions par semaine ;
- Les livraisons de produits chimiques : 22 camions par semaine ;
- Les expéditions de produits recyclés : 85 camions par semaine ;
- Les expéditions retour de matières premières non conformes : 7 camions par semaine.
- Les expéditions de déchets : 16 camions par semaine ;
- Apport charbon actif (régénération) : 8 camions par semaine.

En conclusion, le projet Circ® France n'entraîne pas de dégradation notable des conditions de circulation sur les voiries locales et structurantes à proximité du site. L'impact circulatoire du projet est jugé faible et compatible avec le bon fonctionnement du réseau routier existant, y compris en heures de pointe. Aucune mesure complémentaire de gestion du trafic n'apparaît nécessaire au regard des résultats de la présente étude. L'étude de circulation réalisée pour l'aménagement du site, notamment pour le dimensionnement du giratoire et de la branche, est basée sur à peu près 200 poids lourds par heure.

Pour l'heure les solutions par le train ne sont pas opérationnelles. Une étude a été réalisée par Captrain et Circ® se tient prêt à saisir cette opportunité. La société Circ® participe également à l'étude d'optimisation du trafic dans le cadre de la ZIBAC (Zone Industrielle Bas-Carbone) de Chemesis, potentiel préalable à une plateforme multimodale plus proche du site.

Question : « Vous allez demander aux prestataires du dernier kilomètre de passer à l'électrique ? »

Réponse de Circ : Cela dépend des capacités et des volumes transportés mais ce point est intégré dans l'étude ZIBAC.

Question : « Est-ce que votre procédé fonctionne en continu ? »

Réponse de Circ : Oui, l'usine est en 3x8 avec un arrêt de deux semaines par an pour la maintenance. Aucun camion n'est prévu le dimanche.



Quelle collaboration avec ATMO Grand-Est pour définir les molécules rejetées dans l'atmosphère qui devront être suivies dans le temps ?

Une rencontre sera organisée avec Atmo Grand Est dès que les études seront terminées et que le dossier sera déposé.

En termes d'émissions atmosphériques, il y a 5 points de rejet (5 cheminées) :

- Deux correspondant aux chaudières : la chaudière au gaz pour produire la vapeur et celle qui permet de réchauffer le fluide thermique.
- Deux pour les sècheurs dans des unités de cristallisation qui émettront des traces de composés organiques non quantifiables.
- Une cheminée dans l'atelier de régénération du monoéthylène glycol et des sources diffuses de composés organiques volatils qui seront captées et envoyées vers la cheminée avec un suivi.

L'impact du trafic terrestre a aussi été étudié. Les communes couvertes dans l'étude de modélisation atmosphérique et d'évaluation d'impact sanitaire sont les communes présentes dans un périmètre de 3 km autour du site.

L'étude de dispersion des rejets atmosphériques a permis de quantifier les concentrations annuelles moyennes et les dépôts au sol dans la zone d'étude, en prenant en considération l'existant. Les émissions atmosphériques sont extrêmement faibles, très peu quantifiables, elles retournent à des concentrations extrêmement négligeables comparées à celles déjà présentes. Les risques sanitaires sont extrêmement faibles. On est très loin des seuils réglementaires.

Les conclusions de cette étude sont positives : très peu de polluants, principalement les polluants liés aux chaudières et les COV retrouvés en faible quantité. Il n'y a pas de polluants différenciants par rapport à ce qui existe déjà sur la plateforme.



Quels sont les choix réalisés pour le centre de contrôle qualité en termes d'internalisation ou d'externalisation ?

Les matières premières reçues, soit les textiles en fin de vie, post-consommation, soit les chutes de textiles post-industriels, doivent subir deux étapes de préparation : garantir la qualité du polycoton des textiles et les découper en petits morceaux.

La question de l'externalisation physique ne se pose pas, le centre sera bien sur le site pour éviter les coûts et les impacts d'un transport supplémentaire.

La question de l'opérateur du centre se pose. Pour garantir la finesse du tri et l'agilité dans l'évolution des spécifications des textiles admis au démarrage de l'usine, le choix de l'internalisation a été fait. Il pourra être reconsidéré 5 ans après le démarrage de l'usine.



L'actualité du projet

La transformation de la plateforme et l'intégration du projet

Georges JORIS

Président de Chemosis

Depuis 2013, Chemosis est une association qui réunit les industriels de la plateforme, dont Circ® fait désormais partie, autour de trois objectifs principaux :

- la maîtrise de la sécurité,
- le développement de synergies entre industriels,
- l'accueil des nouveaux arrivants pour permettre la réindustrialisation de la région.

Depuis 2013, elle a pour vocation d'aider la région à se redynamiser avec une vision de durabilité.

Quelques exemples :

- Afyren qui fabrique des produits chimiques sur base de déchets végétaux,
- Mash qui démarre un pilote pour fabriquer des protéines alimentaires sur base de champignons,
- TotalEnergies et GazelEnergie investissent pour se développer,
- Un projet de solarisation,
- 130 millions d'investissements de Arkema dans un projet de réduction de consommation d'énergie sur le site,
- SNF investit pour produire des spécialités chimiques destinées au traitement de l'eau.

Circ® correspond à ces objectifs avec une orientation de durabilité et des synergies à créer. Nous sommes donc tous impatients de voir le projet s'implanter pour travailler main dans la main avec nous.



Le permis d'aménagement de la zone : actualités et calendrier

Alexandre MULLER

Chef de projets SEBL Grand Est

Depuis 2023, SEBL Grand Est accompagne la CASAS dans le pilotage et la réalisation de l'ensemble des études qui sont nécessaires à l'aménagement du lotissement industriel d'environ 43 hectares. Il s'agit d'un préalable nécessaire à l'accueil des futures activités industrielles notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau et au gaz mais aussi la voirie.

En parallèle de cette étude, l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) a effectué une dépollution d'une partie du lotissement.

L'étude environnementale a permis d'identifier les espèces sensibles et de proposer des mesures compensatoires, notamment à la « Carrière du Barrois ». Ces mesures sont indispensables au développement du site.

Le dossier a été déposé en juin 2025. Il a ensuite été instruit par les services de l'Etat. Le dossier a été jugé complet en octobre 2025. Une consultation publique s'est déroulée du 17 novembre 2025 au 20 février 2026.

Toutes les autorisations seront prochainement délivrées. Certaines communes doivent encore délivrer leur permis de construire. La CASAS, en tant que maître d'ouvrage de cette opération, pourra réaliser l'aménagement opérationnel du site.



Zoom sur les thématiques clés du projet

Guillaume THOME - *Directeur général Circ® France*

Sophie LE PENNEC - *Directrice HSE, Circ® France*

Le foncier

Lorsque le dossier sera purgé de tout recours, la société Circ® signera la promesse de vente et achètera le foncier nécessaire au projet.

Le raccordement

Les demandes de raccordement ont été réalisées pour le gaz et l'électricité auprès d'Enedis. Elles sont en cours pour l'eau industrielle (SEE), l'eau potable et l'eau sanitaire, le réseau incendie et la gestion du ruissellement des eaux de pluie (CASAS).

L'intégration architecturale

Les visuels présentés sont des premières versions qui pourraient évoluer.

Circ® a choisi de compresser l'usine en réduisant de 10,5 hectares l'emprise foncière afin de réduire les coûts. Cette réduction permet également de laisser de la place à une potentielle future extension de l'usine.



Le bâtiment ci-contre représente le bâtiment administratif qui sera sur 2 étages et non 3 comme le montre l'illustration.



L'illustration ci-contre montre davantage la partie industrielle du site. Il y aura un laboratoire, un bâtiment dédié à la maintenance et des espaces de stockage. Au fond, il y aura une station de traitement des eaux. Le site comprendra également un corridor écologique.

L'implantation des bâtiments n'est pas neutre, elle prend en compte les contraintes du zonage du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) puisque certaines zones sont interdites à l'activité humaine permanente.

Les photomontages présents sur le support ont été réalisés pour mesurer l'impact paysager du projet sur le territoire. Les points de prise de vue choisis ont une vue importante sur la plateforme industrielle.



Les prochaines étapes

Guillaume THOME - *Directeur général Circ® France*

Sophie LE PENNEC - *Directrice HSE, Circ® France*

Le dossier de Demande d'Autorisation Environnemental devrait être déposé en juillet 2026. Des échanges réguliers sont réalisés avec la DREAL en amont du dépôt concernant les différentes études afin de recueillir leurs avis et leurs recommandations.

En parallèle du dépôt du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale, Circ® déposera un permis de construire au mois d'août 2026 afin que l'instruction du dossier suive le même calendrier.

Le dossier pourrait être jugé complet d'ici la fin du mois de septembre 2026. Il y a ensuite 9 mois d'instruction par les différents services de l'Etat.

En continuité avec la concertation déjà menée, une procédure de consultation du public réglementaire devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année 2026.

L'autorisation pourrait être délivrée en juin 2027. Les travaux pourraient démarrer après ceux de la CASAS concernant l'aménagement du lotissement.



Le temps de questions réponses

Question de Jean-Marie Bonnetier, président de l'association ADELP : « D'abord, concernant le terrain sur lequel va être construite cette entreprise. La dépollution est toujours en cours, pendant toute l'année 2026, et les concentrations relevées, lorsque des mesures sont faites, sont assez élevées. On parle de 80 grammes d'hydrocarbures à quelques centimètres du sol, 80 grammes par kilogramme de terre. Donc, c'est des concentrations très grandes. Et la question est de savoir, est-ce que finalement, dans votre dépôt de projet, est-ce que ces données vont être notées dans les différents rapports ? »

Réponse de Circ : L'EPFGE a réalisé la dépollution du site que nous allons acheter. La pollution a été gérée et il y aura une « cessation partielle d'activité », terme administratif pour valider que les terrains achetés seront bien remis conformes aux exigences de

l'arrêté préfectoral de dépollution. Vous parlez d'autres terrains qui sont en cours de dépollution ou dont la dépollution n'a pas commencé. Sur les 53 hectares de la plateforme, 22 hectares seront jugés par l'administration conformes à l'arrêté préfectoral de demande de gestion de la pollution. Nous en achetons 15 parmi ces 22.

Remarque de Jean-Marie Bonnetier, président de l'association ADELP : « Je suis intervenu sur le sujet car il a été dit que ce sujet était traité depuis 2023. »

Réponse de Alexandre Muller, chefs de projet SEBL Grand Est : Il a été précisé que les hectares sur lesquels Circ® souhaite s'implanter sont dépollués. La zone des experts est en cours de dépollution.

Remarque de Jean-Marie Bonnetier, président de l'association ADELP : « Notre association est invitée par l'ADEME et l'Etablissement Foncier du Grand Est pour des temps de partage de l'information. C'est là que nous avons appris qu'il y a encore une forte concentration de polluant. Tout est en cours de dépollution pour l'année 2026. »

Réponse de Circ : 22 hectares sont entièrement dépollués. 31 hectares sont en cours de dépollution.

Question de Jean-Marie Bonnetier, président de l'association ADELP : « Concernant l'eau, c'est vrai que vous avez parlé tout à l'heure, madame, que 1 million de mètres cubes d'eau seraient utilisés par an, mais il ne faut pas oublier qu'il y a deux autres entreprises qui vont consommer beaucoup d'eau, c'est-à-dire le projet des deux électrolyseurs CarlHYng, qui vont consommer aussi de grandes quantités d'eau. Il faut ajouter l'électricité nécessaire pour faire fonctionner l'autocuiseur qui permet de séparer le coton de la fibre en polyester. Donc il faudra gérer ces deux parties : l'eau et l'électricité. »

Réponse de Circ : Nous n'allons pas utiliser 1 million de mètres cubes d'eau par an. Le procédé a été modifié et nous n'utiliserons que 200 000 mètres cubes par an. Ce changement réjouit tout le monde sauf le fournisseur qui a besoin que l'eau soit consommée pour maintenir le cône hydraulique. Autour du site, il y a un besoin que l'on consomme de l'eau. 200 000 m³ représente 25 m³ par heure, ce qui est relativement négligeable. Le site de Saint-Avold a été choisi en raison de la disponibilité de la ressource électrique. Nous avons besoin d'environ 25 MW, une demande de raccordement a été réalisée. Les voyants sont verts sur ces deux aspects.

Remarque de Jean-Marie Bonnetier, président de l'association ADELP : « Vous avez parlé tout à l'heure de Atmo Grand Est. Alors, ce qu'il faut savoir, c'est que Atmo Grand Est, actuellement, il y a deux capteurs : mairie de Carling et mairie de l'Hôpital. Et ces deux stations ne mesurent que les polluants classiques : dioxyde de soufre, oxyde d'azote, poussières en suspension, et une molécule organique, le styrène. Donc si vous travaillez avec eux, il faudra dire quel type de molécule sera évacué et quels types d'appareils de mesure seront utilisés. Il faut savoir aussi que la concentration des différents polluants dans l'air dépend bien évidemment des conditions climatiques et de la position des capteurs. Si j'ai un capteur ici, si l'usine est là et si le vent va dans cette direction, le capteur ne va pas mesurer le polluant. C'est absolument nécessaire. Et donc, généralement, on travaille sur la rose des vents pour pouvoir associer l'ensemble. Donc, il faudra bien travailler avec Atmo Grand Est qui a beaucoup de mal à implanter des analyseurs parce que c'est onéreux. »

Réponse de Circ : Vous avez tout à fait raison, et j'ai mentionné que nous irons les voir. Une étude de dispersion et de la mobilisation atmosphérique sur plusieurs polluants (dont ceux mesurés par Atmo Grand Est) a été réalisée. Nous n'aurons pas de contribution sur des nouveaux polluants décelables dans l'environnement. Nous verrons avec Atmo Grand Est les bonnes méthodes, les bonnes références, les bonnes façons de faire en termes d'études scientifiques.

Question de Jean-Marie Bonnetier, président de l'association ADELP : « Il faudra aussi que l'entreprise Circ® soit présente à la commission de suivi de sites de Carling de telle manière à ce qu'il y ait chaque année un bilan environnemental, comme le fait TotalEnergie, comme le fait Arkema, comme le font SNF et les autres industriels, de telle manière à ce qu'il y ait un bilan environnemental des différents rejets de cette entreprise. Il faut faire la demande, ce n'est pas automatique. »

Réponse de Circ : Nous en ferons la demande.

Question de Monsieur Martin : « Au niveau du financement de ce projet, où est-ce qu'il en est aujourd'hui ? Est-ce que c'est bouclé ? Est-ce que vous êtes encore en recherche de capitaux ? Est-ce qu'il y a des investisseurs nouveaux qui contribuent ? »

Réponse de Circ : Depuis deux ans, on peut lire dans les médias qu'il y a moins d'engouement qu'avant sur la « green tech », la durabilité. Il est davantage question d'intelligence artificielle et de défense nationale. L'intérêt des investisseurs n'a cependant pas faibli pour notre projet car il s'agit d'un sujet d'actualité. On parle régulièrement des entreprises comme Temu et Shein sur la scène médiatique. Tous les matins on décide de comment s'habiller : le sujet de ce que l'on porte et de sa durabilité se pose tous les matins, il ne disparaît pas.

Sur la partie financement, nous avons tous les financements dont nous avons besoin. Il faut également que les marques nous suivent et s'engagent pour 10 ans. Or, elles revoient leurs collections en permanence, sont sans cesse soumises au succès de ces collections et ont du mal à s'engager sur la longue durée. Tout de même, certaines marques nous suivent, conformément à leur engagement RSE. Nos produits seront envoyés dans des filatures, il faut donc que nous travaillions aussi avec les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Nous avons créé des fiber clubs pour échanger avec ces acteurs. Pour que les choses évoluent plus rapidement, il faut à la fois des incitations (carotte) et des contraintes (bâton). La carotte, c'est l'éco-organisme, et il y a une refonte en cours du cahier des charges des éco-organismes qui prévoit notamment une prime à l'incorporation de matières premières recyclées qui pourrait aider les marques (jusqu'à 1000 euros la tonne si elles intègrent des matières premières recyclées). Le bâton, c'est la réglementation européenne qui obligera l'incorporation de matières premières recyclées dans les nouveaux vêtements.

Pour lancer les financements nous devons attendre que le calendrier soit dérisqué avec l'obtention des autorisations environnementales pour réaliser des levées de fonds.

Question : « Je voulais vous poser la question, parce que ça va forcément appeler à une délocalisation de la fabrication, je pense. Puisqu'en fin de compte, il y a toujours, malheureusement, le coût de production. Et le coût de production, malgré les primes, on

va chercher à le comprimer un maximum. Et les marques, elles jouent le jeu de ce côté-là. Donc, comment vous envisagez ou comment vous voyez la production de vêtements par les marques, en France et en Europe ? Est-ce qu'il n'y aura pas une délocalisation un peu sur les pays d'Europe de l'Est ? Ce qui va nous poser peut-être quelques problèmes économiques en même temps. »

Réponse de Circ : La majorité des vêtements sont fabriqués en Asie et dans le bassin méditerranéen. Il reste des productions de textiles techniques en France. Il y a quelques poches de production au Portugal, en Italie, etc. La délocalisation a déjà eu lieu depuis 30 ans. L'unité pourrait recréer un écosystème, ramener des compétences, etc. C'est un souhait de la société. L'intérêt du projet est surtout de traiter les déchets textiles produits localement. Ce n'est pas une fonction délocalisable même si l'on souhaite réduire les coûts de production.

Question de Monsieur Damm : « Je voudrais revenir tout d'abord sur deux sujets que M. Bonnetier a évoqué tout à l'heure. Un, on a parlé de disponibilité de l'électricité. Moi, je crois que votre projet, il est verrouillé puisque ça a été projeté par Energis. Par contre, je m'adresse au représentant de Chemesis puisque vous avez dit que vous êtes facilitateur pour les projets futurs, j'attire votre attention : est-ce qu'on aura les capacités en électricité disponibles pour les projets qui sont en cours ? Je ne peux que vous d'inciter à surveiller et peut-être à faire un peu l'arbitre entre les différents acteurs. »

Réponse de Chemesis : La somme des projets en cours consomme toutes les capacités du poste de Saint-Avoid. Les nouveaux projets devront faire des demandes auprès de RTE qui a la charge de cette question.

Question « Donc je reviens sur le projet, on a abordé le problème de l'eau. Je pense qu'il faut rappeler aussi que 200 000 m³ d'eau utilisée, c'est aussi une réponse apportée à la remontée des eaux dans le secteur. La centrale, c'était 600 000 m³ d'eau. On ne peut que féliciter qu'un projet comme le vôtre vienne à nouveau consommer de l'eau pour éviter un problème aux populations dans le futur. Dans votre projet, vous parlez de l'eau servant à produire de la vapeur et vous faites référence à Gazel et son projet de biomasse. Or, dans les projets de Gazel, ce projet semble avoir disparu. Donc, est-ce que vous avez bien pris contact avec d'autres fournisseurs de vapeur pour avoir la garantie d'avoir la vapeur nécessaire ? Ensuite, pour terminer, il y a un problème qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que tout le monde parle de recyclage. Et tout le monde est impacté par le syndrome de Nimby « Pas dans mon jardin ». Moi, je pense qu'il faut qu'ici, tous les acteurs démontrent qu'effectivement, vous avez un projet, vous avez la volonté de démontrer qu'on peut faire la transition écologique et énergétique, qu'on peut faire des choses dans le respect des normes environnementales, écologiques, sociales, mais qu'il faut surtout ne pas tomber dans cette peur de l'avenir et qu'il faut concrétiser. Dernière question, donc, vous avez parlé de la pose de la première pierre en juin ou en août de l'année prochaine. Entre les différentes échéances, quelle est pour vous aujourd'hui la date de mise en service ? C'est-à-dire que, est-ce qu'en 2029, oui, on va pouvoir produire ? Je voulais profiter de cette parole pour remercier et féliciter tous les acteurs qui portent ce projet. Vous aviez, à un moment donné, j'ai lu, vous aviez vue sur Gardanne. Gardanne, il y a une autre perception des projets. Nous nous félicitons qu'effectivement, grâce à l'implication des acteurs politiques, il y a un projet qui doit se concrétiser dans l'intérêt du territoire, parce que je le rappelle, ce territoire est un territoire industriel, qu'il a toujours été à la pointe de toutes les technologies, et qu'il faut le rester. Donc, merci pour tout. »

Réponse de Circ : Nous sommes ici sur un territoire réconcilié avec son héritage industriel, ce qui n'était pas le cas dans le sud de la France. Nous avons choisi Saint-Avold en raison de la capacité de mobilisation des acteurs du territoire et avec une volonté démontrée de résoudre les problèmes. Concernant la vapeur, nous étudions dans le cadre de l'initiative Zibac si nous pouvons utiliser celle, fatale, produite sur la plateforme de Chemesis. Concernant le calendrier, les travaux devraient durer 18 mois donc une mise en service prévue début à mi 2029.

Question : « Il y avait également un projet de GazelÉnergie de créer une station de traitement des eaux. Est-ce que ça a été une idée à un moment d'utiliser leur station ? Et pourquoi ne pas l'avoir fait ? »

Réponse de Circ : C'était effectivement notre première idée. Nous avons regardé les installations nécessaires pour faire le lien entre nos sorties et le point d'entrée de leur future station de traitement. Il y avait beaucoup de complexité. De plus, si la station future accueillait nos produits, il faudrait recommencer la procédure d'autorisation environnementale. Il n'y avait donc aucun gain et des risques supplémentaires.

Question des Shifters : « Le but est de participer à la décarbonation de l'industrie, comme vous le savez peut-être. Vous avez répondu à mes questions sur la logistique, je vous remercie. On va être vigilants là-dessus, on est pour le train. Je pense que le projet Captrain est important dans le futur. Vous avez répondu aussi à monsieur et directement à la question de l'énergie primaire et de la décarbonation avec Zibac, ça aussi c'est un projet connu. Moi, si j'ai bien vu le dossier, j'ai compris que à 5 ans, vous vouliez que 50 % de l'input soit des produits de post-consommation, donc des vêtements que nous portons, qui seraient utilisés. Et nous on pense, bon ça c'est ambitieux puisque vous avez expliqué beaucoup de contraintes techniques, mais aussi ça veut dire comment est-ce qu'on pourrait utiliser ça pour développer une filière locale ou régionale bien sûr, pour pouvoir collecter ce type de produit le plus près possible du centre de traitement - pour limiter l'impact carbone du flux entrant, - pouvoir développer aussi un écosystème qui crée de l'emploi, - pas seulement de la communauté de communes mais aussi peut-être plus loin - parce que je trouve qu'il y a des volumes importants. Peut-être avec des pré-tris, parce que j'ai compris que c'était une problématique pour vous, donc d'avoir peut-être, au-delà de la collecte, peut-être des gens qui puissent faire un premier tri - pour pouvoir diriger des choses durablement et qu'on puisse mobiliser les populations dans la grande région. Avez-vous pensé à ça pour se diriger vers un territoire bas-carbone et en créant de l'emploi ? ».

Réponse de Circ : Cette question nourrit nos réflexions. Il y a tout un écosystème qui est bâti et orienté vers le réemploi de textile. Il est important de maintenir cette activité. Nous allons nous positionner comme débouchés supplémentaires pour les textiles non réemployables. Il faut donc bâtir tout un écosystème sur le tri pour le recyclage de textiles mais aussi sur la préparation du textile qui arrivera dans des usines telles que la nôtre. Ces infrastructures n'existent pas et ont besoin d'être automatisées. L'objectif est de préserver l'écosystème actuel qui repose sur l'économie sociale et solidaire et le renforcer en créant une filière de tri pour le recyclage.

Remarque : « Circ® ne représente qu'une part modérée de tous ces débouchés car ils ne recyclent que du polycoton avec certaines spécifications. Si l'usine a besoin de 200 tonnes par jour, soit 100 tonnes par jour de textiles post consommation, cela signifie

néanmoins que la collecte et le tri devra être réalisée à une échelle nationale car les besoins sont importants. »

Remarque : « Dans ce genre d'avancée française et technologique, on sait bien qu'il y a un peu d'effet rebond. Comme on va casser un peu une barrière psychologique sur les vêtements, et il y aura une meilleure conscience d'acheter des vêtements puisqu'on sait qu'on peut les recycler. Donc le gain que vous mettez en avant sur le carbone va être un petit peu plus faible parce qu'on va quand même consommer un peu plus globalement, parce qu'on sait qu'il y a des solutions innovantes. Il faut donc modérer cela. »

Remarque : « Actuellement, les vêtements qui pourraient partir sur ce projet-là sont actuellement déjà recyclés dans d'autres filières et qui sont des fois à l'étranger. Donc ce n'est pas qu'il n'y a pas de solution de recyclage, il y a déjà des solutions qui existent. »

Réponse de Circ : Nous apportons du recyclage de fibre à fibre contrairement aux autres solutions. Aujourd'hui, il y a moins de 1 % des fibres qui sont recyclés vers du textile. Nous avons comparé l'empreinte carbone de ce procédé au procédé conventionnel, à savoir la production de polyester à partir de pétrole, l'empreinte carbone est 38 % plus faible.

Question : « Est-ce que vous pouvez me traduire les noms des produits sur les kakémonos qui semblent apparaître en termes anglais s'il vous plaît ? »

Réponse de Circ :

- MCMF pour man-made cellulosic fiber, il s'agit de fibres naturelles qui ont été transformées comme le coton.
- FCA pour fibres cellulosiques artificielles comme la viscose, le lyocell.
- Deux matières premières pour la production, le PTA pour acide téréphtalique purifié et le MEG qui signifie monoéthylène glycol.

En arrière-plan vous voyez la photographie d'un mannequin qui a été habillé par Patrick McDowell, pour le défilé de la London Fashion Week de 2025. Notre usine pilote située aux Etats-Unis a déjà fourni des marques comme Zara et des créateurs. Nous avons déjà réalisé 27 mini-collections qui ont été mises sur le marché de la vente. L'année dernière nous avons offert une cravate confectionnée dans les Vosges à partir de produits recyclés Circ au Président de la République lors de l'événement Choose France.



Conclusion

Valérie TROMMETTER

Garante nommée par la Commission Nationale du Débat Public

La garante remercie le public pour le respect, l'écoute et les questions intéressantes posées par les participants au maître d'ouvrage.

Le compte rendu et la présentation seront publiés sur le site internet de la concertation qui restera ouvert jusqu'à l'enquête publique.

Vous pouvez également poser des questions sur le site internet de la concertation.

Le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale sera déposé le mois prochain.

La consultation du public s'achèvera la veille de l'enquête publique qui devrait avoir lieu cet automne.